



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N° 60 – MAI 2022**  
Recueil publié le 2 mai 2022

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**  
**SPECIAL N° 60 – MAI 2022**  
Recueil publié le 2 mai 2022

---

**PREFECTURE DE LA VENDEE**

**CABINET DU PREFET**

**CENTRE HOSPITALIER DEPARTEMENTAL VENDEE**

DECISION N°2022/033 Relative à la délégation de signature pour la Direction territoriale des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique



## **DECISION N°2022/033**

### **Relative à la délégation de signature pour la Direction territoriale des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique**

- **Le Directeur Général** de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Châtaigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,
- Vu la loi modifiée n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière,
- Vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux droits des Patients, à la Santé et aux Territoires
- Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé pris pour l'application de la loi n°91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et modifiant le code de la santé publique,
- Vu les articles L 6143-7, R 6143-38 et D 6143-33 à D 6143-35 du Code de la santé publique,
- Vu la convention de direction commune du 20 décembre 2019 signée entre le CHD Vendée, le CH Côte de Lumière, le CH Fontenay Le Comte, le Groupe public des collines vendéennes, l'EHPAD Payraudeau de La Chaize le Vicomte, l'EHPAD Résidence Au Fil des Maines à St Fulgent-Chavagnes en Paillers, le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, l'EHPAD et l'EPSMS de Bouin,
- Vu l'arrêté du Centre national de gestion du 1er février 2020 portant nomination de M. Francis SAINT-HUBERT en qualité de Directeur Général de la Direction commune entre le CHD Vendée, le CH Côte de lumière, le CH de Fontenay le Comte et l'hôpital les Collines Vendéennes, l'EHPAD de la Chaize le Vicomte, la Résidence au Fil des Maines, le CHLVO, l'Hôpital de l'Île d'Yeu et l'Hôpital de Noirmoutier, l'EHPAD de la Reynerie et l'EPSMS la Madeleine
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 6 avril 2020 portant nomination de Mme Maylis RIVAL en qualité de Directeur adjoint de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Châtaigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent,
- Considérant la nature des fonctions exercées par Mme Sylvie BLANDIN, en qualité d'attachée d'administration hospitalière à la DAM territoriale de la Direction commune
- Considérant la nature des fonctions exercées par Mme Annabelle PILLENIERE, en qualité d'attachée d'administration hospitalière à la DAM territoriale de la Direction commune

# DECIDE

## **Article 1 : OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Francis SAINT HUBERT, Directeur général de la Direction Commune du Centre Hospitalier Départemental « Vendée » à la Roche sur Yon, du Centre Hospitalier « Côte de Lumière » aux Sables d'Olonne, du Centre Hospitalier « Loire Vendée Océan » à Challans, l'Hôpital de l'Île d'Yeu, l'Hôpital de Noirmoutier, du Centre Hospitalier de Fontenay le Comte, du Groupe Public Hospitalier et médico-social « des Collines Vendéennes » à La Châtaigneraie et de l'EPSM « La Madeleine » à Bouin, de l'EHPAD « La Reynerie » à Bouin, de l'EHPAD La Chaize le Vicomte et de l'EHPAD de Saint-Fulgent, concernant la Direction territoriale des Affaires Médicales et de la Recherche Clinique.

Elle annule et remplace les précédentes décisions relatives au même domaine.

S'agissant d'une délégation de signature, le directeur général peut évoquer toute affaire relevant des matières déléguées, et les délégataires, peuvent soumettre au directeur général tout dossier, relevant de leur domaine délégué, qui nécessiterait à leurs yeux un examen spécifique.

En cas d'absence des délégataires, les services de la DAM peuvent soumettre une décision urgente à la signature du directeur général.

A leur initiative, les délégataires tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

## **Article 2 : DELEGATAIRES**

Mme Maylis RIVAL, Directrice territoriale des affaires médicales et de la recherche clinique.

## **Article 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA DAM DANS SON ENSEMBLE**

Délégation de signature est donnée à Mme Maylis RIVAL Directrice territoriale des affaires médicales et de la recherche clinique, dans le cadre de ses attributions à l'effet de signer tout acte, décision, correspondance, documents administratifs et bordereaux de paie relevant de la gestion du personnel médical et des affaires médicales sur l'ensemble des établissements de la Direction commune.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme RIVAL, délégation est accordée à Mme Sylvie BLANDIN et à Mme Annabelle PILLENIERE, attachées d'administration, dans le cadre de leurs attributions à l'effet de signer tout acte, décision, correspondance, documents administratifs et bordereaux de paie relevant de la gestion du personnel médical et des affaires médicales sur l'ensemble des établissements de la Direction commune.

## **Article 4 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA RECHERCHE CLINIQUE**

Délégation de signature est donnée à Mme Maylis RIVAL Directrice territoriale des affaires médicales et de la recherche clinique dans le cadre de ses attributions à l'effet de signer tout acte, décision, correspondance, documents administratifs relevant de la recherche clinique.

## **Article 5 : DISPOSITIONS EXCLUES DE LA DELEGATION**

La présente délégation de signature s'exerce à l'exclusion :

- Des décisions de nomination des chefs de pôle ou de services et responsables des structures interne, les actes relatifs à la nomination et aux positions statutaires des personnels médicaux statutaires
- Des décisions relatives à la procédure disciplinaire des personnels médicaux
- Des contrats de cliniciens
- De tous les courriers adressés aux autorités judiciaires, civiles et militaires de l'Etat, Ministres, Préfets, Directeurs Régionaux et Départementaux des services extérieurs, Magistrats, autorités de tutelle, et notamment Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé
- Des lettres aux parlementaires et élus.

## **Article 6 : DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES**

A titre exceptionnel, et en l'absence du Directeur général, délégation est donnée à Mme Maylis RIVAL Directrice territoriale des affaires médicales et de la recherche clinique, à l'effet de signer les documents mentionnés à l'article 5 de la présente délégation.

## **Article 7 : SIGNATURES**

La forme des signatures et des paraphes des personnes désignées ayant délégation de signature sont répertoriées ci-dessous :

<b>NOM-Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>Paraphe</b>
Maylis RIVAL (Titulaire de la délégation)		MR
Sylvie BLANDIN (en cas d'absence du titulaire)		SB
Annabelle PILLENIERE (en cas d'absence du titulaire)		A.P.

## **Article 8 :**

La présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de La Vendée.

*Fait à La Roche sur Yon  
en 8 exemplaires originaux, le 15 avril 2022*

### **Destinataires :**

- Madame Maylis RIVAL (titulaire)
- Madame Sylvie BLANDIN (Suppléante)
- Madame Annabelle PILLENIERE (Suppléante)
- Monsieur le Trésorier Principal
- Dossier des intéressés
- Dossier archives DAM CHD
- Dossier archives DG CHD
- Secrétariat direction CH Côte de Lumière
- Secrétariat direction CH LVO
- Secrétariat direction CH Fontenay le Comte
- Secrétariat direction CH Noirmoutier et CH Yeu
- Secrétariat direction Groupe des Collines Vendéennes

Le Directeur Général

  
  
Francis SAINT-HUBERT